



PLU d'EGUENIGUE

Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019

Réunion technique Règlement et consommation foncière

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel MERLET, Maire
Mme Josiane PETIT, Adjointe au maire
M. Serge BERGER, Adjoint au maire

M. Aurélien COLLE, DDT 90
M. Paul-Adrien LETANOUX, DDT 90

M. Franck DEMILLIERE, Grand Belfort, direction de l'eau et de l'assainissement

Mme Hélène KAUFFMANN, AUTB
Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, AUTB

Étaient excusés :

*M. Alain PETIT, Conseiller municipal
M. Jacques COURBOT, Conseiller municipal*

L'objectif de la réunion était d'aborder le potentiel foncier au cœur de l'emprise urbaine (les « dents creuses ») ainsi que le passage et la capacité des différents réseaux notamment à proximité de la zone AU envisagée. L'ensemble de ces échanges contribue à l'avancée du PLU, que ce soit pour le rapport de présentation, le PADD, mais aussi le règlement et le plan de zonage.

Echange sur les 'potentiels' projets d'intérêt général

- Friche ESAT : Après avoir vu le potentiel projet sur plan (lequel envisage notamment la création de 14 logements T4), les parcelles 295, 730 et 296 peuvent être classées en zone N, dans la mesure où ces espaces devraient conserver leur vocation de parking et d'espaces verts ;
- Autre projet : les élus s'interrogent sur le devenir du terrain situé à l'arrière du bâtiment du périscolaire. La position centrale de cet équipement les amène à penser qu'il serait opportun de renforcer ce lieu et d'y accueillir un autre bâtiment public ou d'intérêt collectif.
La construction d'une maison des aînés est évoquée, de même que la problématique liée à la mise en accessibilité de la mairie, qui pourrait conduire à une réflexion communale plus globale.

PADD :

Ces intentions devront à terme être précisées pour inscrire ou non un secteur en projet à cet endroit.

M. Colle précise que le débat en conseil municipal peut avoir lieu malgré l'absence précise de projet derrière le périscolaire. Il est en revanche important que le débat sur cette question ait lieu effectivement.

Par ailleurs, il rappelle la nécessité de bien justifier les choix du PLU dans le rapport de présentation, en démontrant par exemple l'existence de spécificités communales.

Eau potable :

M. Demillière précise que la ressource en eau potable est suffisante pour Eguenigue à l'horizon du PLU (2030).

Il rappelle que les services du Grand Belfort préconisent une infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

M. Merlet précise que cette infiltration risque d'être difficile voire impossible à Eguenigue, du fait de la présence d'un forage.

La mise en place de cuves de rétention apparaît être une solution intéressante et il convient d'éviter le recours à l'enrobé pour aménager son terrain.

Concernant la délimitation du secteur à urbaniser, M. Demillière indique que celui-ci est desservi au droit de la zone par un réseau de diamètre 150.

L'aménageur devra prévoir une zone de collecte pour les ordures ménagères et le tri des déchets afin d'éviter le passage des camions au cœur de la zone AU.

Contact sera pris avec ÉNÉDIS pour vérifier la capacité du réseau électrique.

Assainissement non collectif :

Les services du Grand Belfort seront invités à la prochaine réunion de travail. Le recours à un système de micro-station est de plus en plus fréquent.

Aujourd'hui, le pluvial ne part plus dans le réseau. Il est possible de prévoir un débit de fuite.

Risques miniers :

M. Colle remarque qu'au vu des cartes présentées, le risque minier semble globalement déjà bien pris en compte, notamment dans le secteur d'activités au Nord de la commune.

Il appelle à la vigilance concernant la zone de stockage et préconise d'instaurer des périmètres d'inconstructibilité autour des puits.

En attente des données SIG de la part de la DDT + zone de 50m à ajouter sur le plan de zonage au niveau des puits et galeries sur la zone de stockage COLAS.

La zone Ny devrait être remplacée par une zone N.

Dans un mail envoyé suite à la réunion de travail, il propose que le futur règlement mentionne l'interdiction de nouvelles constructions dans le secteur UY envisagé pour l'activité existante.

Pour conforter cette demande, il transmet à l'intention des élus et du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, la doctrine régionale élaborée par la région Bourgogne - Franche-Comté concernant la prise en compte des aléas miniers.

Forage communal :

M. Colle propose d'associer les services de l'ARS lors d'une prochaine réunion technique. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2014, qui interdit l'infiltration, il semble utile que l'ARS puisse échanger à ce sujet avec les élus et les services du Grand Belfort.

L'emplacement du forage sera précisé sur le plan de zonage. La récolte des eaux pluviales se fera à la parcelle sauf dans le périmètre figurant dans l'arrêté préfectoral lié au forage.

Risques miniers :

Concertation :

Une proposition d'article pour le bulletin municipal de début d'année 2020 a été transmise aux élus par l'AUTB le lundi 16 décembre 2019.

La prochaine réunion de travail entre les élus d'Eguenigue et l'AUTB est fixée au mercredi 22 janvier 2020 à 8h30, concernant le règlement et une ébauche d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour la zone AU.

Les services du Grand Belfort, en charge de l'assainissement non collectif, et l'ARS seront conviés à y participer.

La nouvelle mouture du règlement est distribuée aux élus pour lecture complète afin d'échanger au mieux lors de cette réunion de travail.